

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
-----

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

### DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : Campagne d'emprunt N°1/ 2022**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil à son Président,

Le Président,

DECIDE

**Article 1** : De contracter auprès de ARKEA, trois prêts ayant les caractéristiques suivantes :

Prêt N°1 :

Montant du contrat de prêt : 2 000 000 €

Durée du contrat de prêt : 300 mois

Mise à disposition prévisionnelle des fonds : à tout moment et au plus tard le 30/05/2022

Périodicité des échéances : trimestrielle

Mode d'amortissement : linéaire

Taux fixe : 1.17%

Base de calculs des intérêts : 30/360

Frais et commissions : 0.09% du montant du prêt

Prêt N°2 :

Montant du contrat de prêt : 4 000 000 €

Durée du contrat de prêt : 240 mois

Mise à disposition prévisionnelle des fonds : à tout moment et au plus tard le 30/05/2022

Périodicité des échéances : trimestrielle

Mode d'amortissement : linéaire

Taux fixe trimestriel : 1.11%

Base de calculs des intérêts : 30/360

Frais et commissions : 0.09% du montant du prêt

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 024-200040392-20220408-DEC2022026-AR

Prêt N°3 :

Montant du contrat de prêt : 2 639 000 €

Durée du contrat de prêt : 240 mois

Mise à disposition prévisionnelle des fonds : à tout moment et au plus tard le 30/05/2022

Périodicité des échéances : trimestrielle

Mode d'amortissement : linéaire

Taux fixe : 1.11%

Base de calculs des intérêts : 30/360

Frais et commissions : 0.09% du montant du prêt

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Trésorier
- Monsieur le Directeur de ARKEA

Fait à Périgueux, le 08 avril 2022

Le Président

Jacques AUZOU

